

Procès-Verbal

Séance du 4 Juin 2024

L' an 2024 et le 4 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de MARIE Michel, Maire.

Présents : M. MARIE Michel, Maire, Mmes : MASCARELLO Christine, MICHEL Yasmina, PEREIRA Nadine, MM : BRANLARD Edme, RENIER Emmanuel, SAVE Jean-Christophe, VANHOUTTE Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme THAUSE Kathelyne à M. RENIER Emmanuel, MM : ARLAUD Denis à Mme MASCARELLO Christine, DETRET Dominique à M. SAVE Jean-Christophe, PETIT François à Mme MICHEL Yasmina

Excusé(s) : Mme SAVE Christine

Absent(s) : Mme ZIMMERMANN Géraldine, M. DEBRE Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

Date de la convocation : 29/05/2024

Date d'affichage : 29/05/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme PEREIRA Nadine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

VALIDATION CANDIDATURES APPEL D'OFFRES PRL - 04_06_2024_001

SOUS-TRAITANCE CERTIFICATION D'ADRESSES - 04_06_2024_002

CREATION LOGEMENT D'URGENCE POUR PERSONNES VULNERABLES - 04_06_2024_003

SUBVENTION POUR TRAVAUX PONT RUE DE LA PICHEROTTE - 04_06_2024_004

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE - 04_06_2024_005

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION TOUS EN CHEMIN RURAL - 04_06_2024_006

MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA MJC - COMICE RURAL DU BAZOIS 2025 - 04_06_2024_007

PARTICIPATION FINANCIERE COMICE RURAL DU BAZOIS 2025 - 04_06_2024_008

ACQUISITION D'UN DESTRATIFICATEUR POUR LA MJC - 04_06_2024_009

ACQUISITION DISPOSITIF COLLECTE DE MEGOTS ET DEMANDE DE SUBVENTION - 04_06_2024_010

MONTANT DU LOYER POUR LOGEMENT 22 RUE DU DOCTEUR DURET - 04_06_2024_011

MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS ET PARCELLES DE LA PARTIE BASSE DU VILLAGE D'ENFANTS

Monsieur Le Maire :

PRESENTE les possibles conditions juridiques de mise à disposition de la partie basse du Village d'Enfants à la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan : un PV de mise à disposition autorisant la CCBLM à assurer le portage immobilier des travaux du projet d'école de production, lui confiant ainsi l'intégralité de l'entretien des locaux et du site.

La commune autoriserait la CCBLM, à la condition suspensive que ce soit au bénéfice exclusif de l'école de production, à solliciter les financements nécessaires, à assurer la complète maîtrise d'ouvrage des travaux et à signer un bail onéreux avec l'exploitant.

PROPOSE après échange avec les conseillers, de prendre attache auprès de Maître Bloin ET DU JURISTE Jean-Sébastien Halliez de la CCBLM pour conseil

DECIDE de convoquer un conseil municipal extraordinaire le 24 juin prochain pour délibérer.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

VALIDATION CANDIDATURES APPEL D'OFFRES PRL

réf : 04_06_2024_001

La Commission rappelle au Conseil que le marché est composé de 12 lots et propose :

- pour 9 d'entre eux, de suivre les préconisations des architectes ;
- pour le lot « menuiseries intérieures » d'opter pour le second choix des architectes, la première offre ne couvrant pas toutes les exigences techniques ;
- de relancer les appels d'offre sur les lots « électricité » et « plomberie » restés infructueux.

Le Conseil souhaite que l'offre sur le lot « Menuiseries intérieures » soit réétudié.

Le chantier de désamiantage impliquera la démolition des vestiaires du club de football : il conviendra de proposer une solution avant le démarrage des travaux.

La Commission présente au Conseil les montants des devis retenus et indique un dépassement prévisible des coûts objectifs de l'opération. Elle rappelle que les travaux de rénovation et d'agrandissement du PRL sont subventionnés à 80% et que l'implantation de nouvelles habitations légères sera à la charge du futur exploitant.

La Commission Finances sera prochainement convoquée pour étudier les différentes offres d'emprunts auprès des banques

D'où la délibération suivante

Monsieur le Maire

RAPPELLE que la Commission d'Appels d'offres s'est réunie le 27 mai 2024

PRESENTE les devis restitués après consultation des entreprises

PRECISE que deux appels d'offre sont restés infructueux, à savoir les lots Electricité et Plomberie

INFORME que la Commission a suivi les préconisations des architectes, à l'exception du lot Menuiseries intérieures

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal

APPROUVE le choix des offres fait par la Commission

APPROUVE la relance d'appels d'offre pour les deux lots non pourvus

DONNE QUITUS à la Commission pour le choix définitif de l'entreprise concernant le lot « Menuiseries intérieures ».

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

SOUS-TRAITANCE CERTIFICATION D'ADRESSES

réf : 04_06_2024_002

Monsieur le Maire

RAPPELLE que, suite à la loi 3DS du 22 février 2022, les communes de moins de 2 000 habitants avaient l'obligation de réaliser l'adressage légal avant le 1er juin 2024

INFORME que la campagne de certification des adresses de la commune n'a été que partiellement réalisée

PROPOSE de faire appel au SIEEEN pour finaliser l'adressage légal de la commune pour un montant de 747,60 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la finalisation de l'adressage légal par le SIEEEN pour un montant de 747,60 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution du dossier.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

CREATION LOGEMENT D'URGENCE POUR PERSONNES VULNERABLES

réf : 04_06_2024_003

Monsieur le Maire

INFORME le Conseil que la commune a été saisie par Le Pays Nivernais Morvan pour la création d'un logement d'urgence destiné aux personnes vulnérables basé à Châtilion-en-Bazois

PRECISE que ce projet est porté par le Pays Nivernais Morvan, en partenariat avec l'association Pagode pour la coordination des demandes de mises à l'abri.

EXPLIQUE que les services de la DDETSPP et du Pays accompagnerait la commune dans la rédaction de la convention d'occupation et l'aménagement du logement. La commune percevrait l'Allocation de Logement Temporaire (ALT) d'un montant minimum de 330,00 euros pour un logement T1.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le principe de création d'un logement d'urgence à Châtilion-en-Bazois

AUTORISE le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION POUR TRAVAUX PONT RUE DE LA PICHEROTTE

réf : 04_06_2024_004

Monsieur le Maire

RAPPELLE que des travaux de mise en sécurité devront être réalisés sur la voie publique à la suite de la rénovation du pont de la Picherotte par le Département et qu'ils incombent à la commune

EXPOSE le montant du devis de ces travaux qui s'élève à 14 072,25 € H.T

PROPOSE de solliciter une subvention dans le cadre des amendes de police à hauteur de 50% du montant H.T des travaux, soit 7 036,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE l'estimation globale de l'opération pour un montant de 14 072,25 € H.T

FIXE à ce jour le plan de financement de la façon suivante :

	Estimation de la dépense	Estimation de la dépense T.T.C	%
DEVIS ENT. THIVENT	14 072.50 € H.T	16 887,00 €	
Montant de la subvention	7 036,25 €		50
AUTOFINANCEMENT	7 036,25 € H.T	9 850,75 €	
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	14 072, 50 €	16 887,00 €	100

AUTORISE le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision, notamment sur le plan budgétaire

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE

réf : 04_06_2024_005

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la redevance de la façon suivante pour l'année 2024

- Kms artères (réseau souterrain) : $48,27 \text{ €} \times 32,103 = 1\,549,61 \text{ €}$

- Kms artères (réseau aérien) : $64,36 \text{ €} \times 21,002 = 1\,351,69 \text{ €}$

- Emprise au sol : $32,18 \text{ €} \times 0,750 = 24,13 \text{ €}$

Soit un total de = 2 925,43 € arrondi à 2 925 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION TOUS EN CHEMIN RURAL

réf : 04_06_2024_006

Monsieur le Maire

INFORME de la demande de subvention de l'association Tous en Chemin rural qui a besoin de financements pour la maintenance et l'acquisition des outils nécessaires à l'entretien des chemins ruraux

RAPPELLE que ses actions menées pour préserver le patrimoine rural et assurées par des bénévoles contribuent à l'attractivité du territoire

PROPOSE d'attribuer la subvention de 500,00 € sollicitée par l'association Tous en Chemin rural

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer une subvention de 500,00 € à l'association Tous en Chemin rural pour l'entretien et l'achat des outils nécessaires à l'entretien des chemins ruraux

AUTORISE le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision, notamment sur le plan budgétaire

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA MJC - COMICE RURAL DU BAZOIS 2025

réf : 04_06_2024_007

Monsieur le Maire

INFORME de la demande de mise à disposition gracieuse de la MJC par le Comité du Comice Rural du Bazoïs pour les événements suivants, préparatifs à la manifestation de l'été 2025 :

- Le Bal d'Automne : samedi 28 septembre 2024
- Les Rifles : dimanche 3 novembre 2024
- L'élection de la Reine : samedi 26 avril 2025
- Le Comice : week-end du 9 et 10 août 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la mise à disposition gracieuse de la MJC par le Comité du Comice Rural du Bazoïs pour les événements suivants :

- Le Bal d'Automne : samedi 28 septembre 2024
- Les Rifles : dimanche 3 novembre 2024
- L'élection de la Reine : samedi 26 avril 2025
- Le Comice : week-end du 9 et 10 août 2025

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

PARTICIPATION FINANCIERE COMICE RURAL DU BAZOIS 2025

réf : 04_06_2024_008

Monsieur le Maire

RAPPELLE que le Comice Rural du Bazoïs a lieu tous les 6 ans et que cet événement fédérateur valorisant le territoire a toujours bénéficié du soutien de la commune

INFORME de la demande de contribution financière par le Comité du Comice Rural du Bazoïs, formulée pour un montant de 3,00 € par habitant dans le cadre des manifestations prévues en 2025

PROPOSE de contribuer financièrement à hauteur de 2 736,00 €, soit 3,00 € par habitant, aux manifestations organisées par le Comité du Comice Rural du Bazoïs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer la somme de 2 736,00 € au Comité du Comice Rural du Bazoïs pour l'organisation de ses manifestations en 2025

FIXE les modalités de versement de cette subvention en deux attributions, la première sur l'exercice budgétaire 2024, la seconde sur l'exercice budgétaire 2025

AUTORISE le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision, notamment sur le plan budgétaire

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

ACQUISITION D'UN DESTRATIFICATEUR POUR LA MJC

réf : 04_06_2024_0009

Monsieur le Maire

RAPPELLE que l'installation d'un destratificateur est l'une des solutions préconisées par ENGIE pour résoudre les problèmes de chauffage à la MJC

PRECISE que le montant du devis s'élève à 3 975,25 euros H.T, soit 4 770,30 euros TTC

AJOUTE que le projet est éligible à une Prime CEE d'un montant de 670,14 euros et que le reste à charge pour la commune, prévu au budget 2024, s'élève donc à 4 100, 16 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la pose d'un destratificateur à la MJC

AUTORISE le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision, notamment sur le plan budgétaire

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

ACQUISITION DISPOSITIF COLLECTE DE MEGOTS ET DEMANDE DE SUBVENTION

réf : 04_06_2024_0010

Monsieur le Maire

PRESENTE au Conseil le dispositif *Tchao Mégot*, une entreprise de collecte et de recyclage des mégots de cigarettes et propose au Conseil d'équiper la commune de 3 cendriers dédiés répartis place de l'Eglise, place Pierre Saury et chemin du Port

PRECISE que le prix d'un cendrier de collecte est de 375,00 euros

INFORME le Conseil que le projet est en très grande partie subventionnable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le principe d'acquérir des cendriers dédiés à la collecte et au recyclage des mégots de cigarettes

AUTORISE le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision, notamment sur le plan budgétaire et à déposer les demandes de subvention afférentes

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

MONTANT DU LOYER POUR LOGEMENT 22 RUE DU DOCTEUR DURET

réf : 04_06_2024_0011

Monsieur le Maire

RAPPELLE que le Conseil a délibéré sur les tarifs des logements communaux lors de la séance du 05 septembre 2023

DECLARE que le Conseil n'avait pas alors statué sur le loyer de l'appartement sis 22 rue du Docteur Duret

INFORME que l'appartement du 22 rue du Docteur Duret va être loué au Village d'Enfants

PROPOSE de fixer le loyer de l'appartement sis 22 rue du Docteur Duret à 800,00 euros mensuels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de fixer le loyer mensuel de l'appartement du 22 rue du Docteur Duret à 800,00 euros révisable à la date anniversaire du contrat de bail selon l'IRL de référence

AUTORISE le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision, notamment sur le plan budgétaire

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

BILAN ET PERSPECTIVE DE L'ECOLE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le Comité de Pilotage du Pôle d'Enseignement et de Pratiques artistiques du Bazois, réuni le 13 mai 2024, a dressé le bilan de l'année scolaire qui s'achève et tracé les perspectives pour la prochaine année.

Deux communes ont fait savoir qu'elles ne souhaitent plus verser leur attribution de compensation, ce qui représenterait un coût supplémentaire de 6 000 euros pour la commune.

Châtillon peut-elle supporter cette nouvelle charge financière ?

Après débat, le Conseil réaffirme son soutien à l'école d'enseignements artistiques et appuie la démarche proposée par le Comité de Pilotage : il s'agit de solliciter la CCBLM pour revoir le mécanisme de versement des attributions de compensation et à plus long terme pour une reprise de compétence.

Information aux parents et communiqué de presse sont envisagés.

ACCUEIL DE LA CARAVANE DU SPORT

Le Centre Social proposant un nombre suffisant d'activités l'été, la commune ne donnera pas suite à la proposition faite.

DROITS DE PREEMPTION

Monsieur le Maire présente pour information les droits de préemption ci-dessous déjà traités par la Commission :

PROPRIETAIRE	ADRESSE	Adresse du bien				
BAILLOBAY Vivianne	Bernière	945/915 Chemin du Château d'Eau	00ha 12a 02 ca 00ha 05a 03ca 00ha 00a 40ca	AB 136 AB 137 AB 147	Bâti sur terrain propre	60 000 €
LEMOINE Cédric	Ravisy	Ravisy	00ha 40a 24ca	ZC 56	Bâti sur terrain propre	MISE à PRIX 15 400 €

Droits de préemption à traiter

PROPRIETAIRE	ADRESSE	Adresse du bien				
SUCCESSION GAMBIASI Michel	Frasnay	Frasnay	00ha 03 a 59ca 00ha 25a 58 ca	AE 111 AE 112	Non bâti	Non déterminé
LECLERC Claude	416 impasse de la Combe du LAC Mayrinhac Le Francal	L'Arvasseau	00ha 11a 22ca	AE 157	Non bâti	6 000.00 €

THAUSE Emmanuel/BONNOT Kathelyne	18 rue de la Boulaine	18 rue de la Boulaine	00ha 00a 74ca 00ha 01a 94ca 00ha 01a 14ca 00ha 03a 98ca 00ha 09a 26ca 00ha 01a 52ca	AO 84 AO87 AO 94 AO 95 AO 124 AO 86	Bâti sur terrain propre	142 000 €
--	--------------------------	--------------------------	--	--	-------------------------------	-----------

La Commune renonce à son droit de préemption sur l'ensemble de ces parcelles.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Point Ressources Humaines

M. René RENNER (services techniques) a fait valoir ses droits à la retraite au mois de mars ; il sera remplacé par un nouvel agent le 19 juin.

Mme Estelle DENIAUD (médiathèque) entreprend une nouvelle aventure professionnelle et quittera ses fonctions à la fin du mois de juin ; une période de tuilage est prévue avec sa remplaçante dès le 4 juin.

Mme Laurence JAMES a demandé son détachement sur un poste de la Fonction Publique Hospitalière ; elle sera remplacée à compter du 22 août prochain.

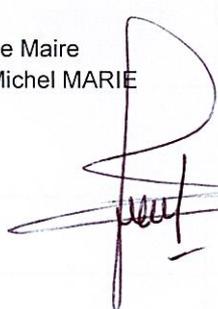
- Conformément aux décisions budgétaires, la Commune fera prochainement l'acquisition d'un panneau lumineux. Le choix est validé pour un montant de 19 629,60 euros TTC, payable par mensualités de 340,25 euros pendant 60 mois.
- Monsieur le Maire propose de créer un bateau permettant un accès sécurisé à l'entreprise Chrono 58. La commune dispose d'un premier devis. Le Conseil validant le principe de cet aménagement, un second devis sera prochainement demandé et Monsieur le Maire sera autorisé à poursuivre les démarches concernant l'étude de sa réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

Séance levée à: 23:30

En mairie, le 08/06/2024

Le Maire
Michel MARIE




Secrétaire de séance
Mme PEREIRA Nadine

